

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 06183 Numéro SIREN : 801 111 659 Nom ou dénomination : A.MOB

Ce dépôt a été enregistré le 30/12/2021 sous le numéro de dépôt 166459

A.MOB
Société par actions simplifiée au capital de 5 116,96 €
Siège social : 32 rue René Boulanger – 75010 Paris
801 111 659 RCS Paris
(la « Société »)

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 14 DÉCEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt-et-un,
le quatorze décembre,

les associés de la société A.Mob, se sont réunis en Assemblée générale au 249 avenue du Président Wilson, 93210 La Plaine Saint Denis, sur convocation de Vente-privee.com, associé majoritaire, en date du 6 décembre 2021.

Madame Isabelle Blanc préside la séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent ensemble la majorité des actions composant le capital social.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le Président de séance met à la disposition des membres de l'Assemblée les documents suivants :

- la copie de la lettre de convocation ;
- la feuille de présence et les liste des associés ; et
- les statuts actuels de la Société.

Le Président de séance rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- révocation de Monsieur Yannis Yahiaoui de ses fonctions de Président de la Société et de membre du Comité stratégique ;
- Décisions à prendre à l'issue de ces échanges ; et
- pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION

(Révocation de Monsieur Yannis Yahiaoui de ses fonctions de Président de la Société et de membre du Comité stratégique)

L'Assemblée décide, après avoir de nouveau entendu ce dernier et conformément aux dispositions des articles 14.1 et 16.3 des Statuts de la Société, de révoquer Monsieur Yannis Yahiaoui de ses fonctions de Président de la Société à compter de ce jour ainsi que de ses fonctions de membre du Comité Stratégique.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Décisions à prendre à l'issue de ces échanges)

L'Assemblée décide, en conséquence de la décision qui précède, de nommer :

Vente-privee.com, société anonyme, dont le siège social est situé 249, avenue du Président Wilson – 93210 La Plaine Saint Denis, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 434 317 293, qui sera représentée par Monsieur Jean Baptiste Hoyaux,

en qualité de Président de la Société, avec effet à compter de ce jour et ce pour une durée indéterminée.

La société Vente-privee.com pressentie, a fait savoir par avance qu'elle acceptait ces fonctions et n'était soumise à aucune incapacité, incompatibilité ou déchéance susceptible de lui interdire l'exercice de ces fonctions.

La société Vente-privee.com exercera les pouvoirs de Président de la Société conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Par ailleurs, l'Assemblée décide, conformément à l'article 16 des statuts de :

- révoquer Madame Murielle Huriel et Madame Cécile Galli de leurs fonctions de membres du Comité stratégique de la Société ; et
- nommer Monsieur Jean-Baptiste Hoyaux et Monsieur Julien Mangeard en qualité de membres du Comité stratégique, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

TROISIEME RESOLUTION *(Pouvoirs pour formalités)*

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités légales.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Le Président



Pour Vente-privee.com